

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 14 janvier 2019, le règlement suivant :

- Numéro 19-838 : « Modifiant le Règlement numéro 16-766 pourvoyant à la gestion de la dette ».

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 21 janvier 2019, les règlements suivants :

- Numéro 19-836 : « Pourvoyant à l'établissement d'un programme de reconnaissance aux organismes et aux bénévoles et remplaçant le règlement numéro 15-740 ».
- Numéro 19-837 : « Abrogeant le Règlement numéro 15-741 pourvoyant à l'établissement d'un programme de soutien aux organismes et à l'action bénévole ».
- Numéro 19-840 : « Établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2019 ».
- Numéro 19-841 : « Concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements, au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 24^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim,



Louis Desrosiers